



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense : arsenaux et etablissements de l'Etat

Question écrite n° 15627

Texte de la question

M Georges Marchais attire l'attention de M le ministre de la defense sur la legitime inquietude des personnels civils de l'etablissement technique central de l'armement (ETCA) d'Arcueil (Val-de-Marne) concernant les projets de transformation du statut des arsenaux et des etablissements dependant du GIAT Ils font valoir que ces projets, auxquels ils sont opposes a la quasi-unanimité, livrerait au capital prive des pans entiers de la defense nationale avec pour consequence le risque de voir alienees l'indépendance et la souverainete nationale. Pour les travailleurs, cette perspective se traduirait par la suppression de dizaines de milliers d'emplois et par la remise en cause des statuts. Partageant leurs inquietudes et soutenant les actions qu'engagent les personnels civils de l'ETCA il lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - L'etablissement technique central de l'armement implante a Arcueil fait partie depuis 1977 de la direction des recherches, etudes et techniques de la delegation generale pour l'armement (DGA). Il execute au profit de toutes les directions et services de la DGA et au profit des organismes qui lui sont exterieurs, des travaux tels que recherches, etudes, recherche operationnelle, expertises, evaluation, essais, ingenierie, realisation ou assistance technique. Cet etablissement ne depend pas du groupement industriel des armements terrestres (GIAT). Il n'est donc pas concerne par les reformes prevues pour les etablissements du GIAT.

Données clés

Auteur : [M. Marchais Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15627

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3116